

## Comment créer une entreprise de services à la personne ?

Fiche pratique publié le 03/12/2013, vu 496 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Vous souhaitez créer votre entreprise de services à la personne ? Sachez qu'avant de démarrer votre activité, il convient de respecter un certain nombre d'étapes.

Association, entreprise individuelle (dont le régime de l'auto-entrepreneur), société (SA-SARL...), société coopérative... de nombreux statuts juridiques sont possibles.

Du choix de la forme juridique va découler un certain nombre d'avantages financiers, de contraintes et d'obligations, mais aussi des valeurs affichées et défendues, sans oublier votre statut en temps que travailleur et donc votre protection sociale. Le choix n'est donc pas anodin.

Accéder au guide